

## Compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 juin 2025

---

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 5 juin à 18 heures, le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances publiques sous la Présidence de Monsieur Mathieu FRAISE, Maire.

	Présent	Excusé	Pouvoir à
M. Mathieu FRAISE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Hervé DALONGEVILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Sophie QUIEVREUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Dominique HUAR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christophe DUMANT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Alexandre MENNESSON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mme Rosalie CALLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christopher TETU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
M. Christian TETU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales M. Hervé DALONGEVILLE, a été élu secrétaire de séance.

---

### Délibération n°23

#### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025

Rapporteur : *Mathieu FRAISE*

Exposé :

Le compte rendu a été adressé intégralement à chaque conseiller municipal le 14 mai 2025.

Délibération :

A l'unanimité des voix POUR ce compte rendu est adopté.

---

### Délibération n°24

#### Situation Aire de Jeux « Parc des Mésanges »

Rapporteur : *Mathieu FRAISE*

Exposé :

Lors du conseil du 24 février 2025, il avait été envisagé différentes suites à donner aux travaux concernant l'Aire de Jeux « Parc des Mésanges ». Ce jour nous nous sommes réunis afin de prendre les décisions nécessaires à l'ouverture du Parc au public.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente de la commission Patrimoine ainsi que celui du Maire sur les difficultés (indépendantes à la commune) rencontrées tout au long de la réalisation du projet, il est décidé de poursuivre les travaux à moindre frais pour assurer l'ouverture du Parc.

Suite au rapport de vérification de l'organisme de contrôle SOCOTEC, 20 observations ont été émises. Nous souhaitons reprendre chacun des points afin de pouvoir ouvrir le parc au public en respectant les règles de sécurité définies par la société de contrôle, ainsi que les préconisations des fabricants des agrès.

Il est établi un programme où chacun va être responsable d'une mission bien précise à remplir pour corriger les observations de la Socotec. L'investissement de l'entièreté du conseil va permettre l'ouverture du Parc avec un coût supplémentaire mesuré et délibéré pour la collectivité.

**Délibération :**

A l'unanimité des voix POUR le conseil municipal confirme son souhait d'ouvrir le Parc des mésanges au Public en corrigeant les différentes observations de la SOCOTEC à moindre coût pour la commune.

---

Vaucelles-et-Beffecourt, le jeudi 3 juillet 2025

Le Maire,  
**Mathieu FRAISE**

